

AUTOUR DU PANORAMA SOCIAL 2011¹

L'ACCÉLÉRATION DE L'EMPLOI ATYPIQUE

Les inégalités ne se bornent pas aux revenus, elles représentent toute une gamme d'écart, à l'instar du statut dans l'emploi, par exemple. Or, on constate une évolution manifeste, celle d'une déviation par rapport à la norme sur le marché de l'emploi en termes de conditions d'emploi ou de qualité de celui-ci. Certes, si certains phénomènes peuvent parfois être encore marginaux et que le Luxembourg fait encore généralement figure de bon élève de l'UE15, la tendance à l'accélération n'en est pas moins lourde. Le Luxembourg est bien en phase de rattrapage, surpassant souvent les autres États membres dans la progression de ses taux.

Si la norme est toujours au CDI à temps complet, les formes atypiques et asociales de l'emploi (ou leur part dans l'emploi) ont progressé de manière fulgurante sur le moyen et le long terme : intérim (+ 83%), temps partiel (+ 132%) y compris subi, horaires asociaux, second emploi, etc. Prenons deux exemples pour illustrer le propos².

L'emploi temporaire (ou à durée déterminée) reste marginal au Luxembourg, toujours sous les 10% de salariés résidents, mais sa part a connu une accélération très forte (+ 177%) sur la période, soit la plus forte de toute l'UE15 (progression qui serait même sans doute plus forte en intégrant les frontaliers). Le Luxembourg se rapproche ainsi de la Belgique, qui, avec l'Allemagne, connaît aussi une croissance dynamique de l'emploi temporaire salarié, mais bien inférieure à celle du Luxembourg.

EMPLOI TEMPORAIRE EN % DES SALARIÉS

	1996	2009
UE15	11,8	13,6
Belgique	5,9	8,2
Danemark	11,3	8,9
Allemagne	11,1	14,5
France	12,5	13,5
Italie	7,4	12,5
Luxembourg	2,6	7,2
Pays-Bas	11,9	18,0
Finlande	17,3	14,5
Suède	11,5	14,9
Royaume-Uni	7,0	5,5

Source : Eurostat

Les 15-24 ans sont particulièrement concernés par cette explosion, avec une multiplication par près de quatre. Les femmes ont également connu une augmentation plus forte de l'emploi à durée déterminée que les hommes. Au total, le contrat temporaire a contribué pour un cinquième dans la création de l'emploi résident sur la période. Depuis 2005, la part des formes temporaires de l'emploi salarié a progressé de 35% au Luxembourg, alors que, dans le même temps, la moyenne des 15 baissait. 44% des personnes sous contrat à durée déterminée évoquent l'impossibilité de trouver un travail permanent au Luxembourg, contre 10% qui n'en auraient pas voulu.

¹ La Chambre des salariés propose une déclinaison d'Econews qui reprennent directement, font écho aux ou prolongent les analyses du récent Panorama social dressé par ses soins (www.csl.lu).

² Rappelons que les travailleurs frontaliers sont exclus de ces données, alors que leur prise en compte accentuerait probablement encore davantage les phénomènes décrits.



Pour ce qui est du travail posté, sa part a progressé de 57% entre 1996 et 2009, plaçant le Luxembourg derrière l'Allemagne mais devant la Belgique, la France et l'UE15. Selon des données de 2010 recueillies par la CSL³, 48% des travailleurs postés déclarent connaître une sensation fréquente ou continue de stress au travail ; ils sont 90% si l'on inclut le stress occasionnel. De plus, si seulement 23% des salariés disent ressentir continûment ou fréquemment des douleurs ou de la fatigue d'ordre musculo-squelettique, ils sont tout de même 32% parmi les travailleurs postés, voire 75% si l'on considère les troubles occasionnels, contre 65% pour l'ensemble des salariés.

TRAVAIL POSTÉ EN % DES SALARIÉS

	1996	2009
UE15	12,8	14,7
Belgique	15,9	8,0
Danemark	8,1	4,4
Allemagne	11,2	15,8
France	8,8	7,4
Luxembourg	9,4	14,8
Pays-Bas	8,3	8,4
Finlande	22,5	23,1
Suède	26,6	23,1
Royaume-Uni	16,1	18,4

Source : Eurostat

Certes, les formes de travail déviantes ne sont pas automatiquement précaires, mais on constate tout de même que le Luxembourg, avec 10% de travailleurs pauvres, figure parmi les pays avec un taux de pauvreté en emploi parmi les plus élevés de l'UE15. Si la pauvreté au travail s'est fortement réduite pour les travailleurs à temps partiel, elle a par contre augmenté pour les salariés à temps plein. De même, à l'aune de l'intensité de travail du ménage, le Luxembourg a globalement vu s'accroître, parfois sévèrement pour les ménages avec enfants, les taux de risque de pauvreté laborieuse, y compris pour le haut de la fourchette d'intensité de travail.

De manière générale, il importe d'éviter la banalisation de toutes ces formes flexibilisées de l'emploi, telles le travail de nuit ou posté. Un récent rapport du Conseil économique, social et environnemental français a souligné les dangers pour la santé, bien établis ou probables, des formes asociales de travail sur une longue période.

³ Le bien-être au travail en 2010 ; www.cfsl.lu/fr/telechargements